



AVIS D'ATTRIBUTION

[L2122-1-1 alinéa 1 ou L2122-1-1 alinéa 2 ou Article L2122-1-4]

MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN PAR SNCF MOBILITES D'UN TERRAIN NON BATI SUR LA COMMUNE DE ROCHEFORT (17300) POUR UNE ACTIVITE DE STOCKAGE

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

Direction Immobilière Territoriale Sud Ouest de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 142 rue des terres de Borde CS 51925 à BORDEAUX Cedex (33081), représentée par sa Directrice Madame Véronique Lajoie dûment habilitée. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Mobilités et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Mobilités.

2. Correspondant :

Renseignements techniques et administratifs : DIT SUD OUEST, Gestionnaire Nexity, Madame Aude NICOLAS / Courriel : anicolas@nexity.fr Adresse : 54 cours du Médoc 33300 Bordeaux

1. Objet de la procédure :

2. La présente procédure de mise en concurrence a pour objet la passation d'une convention d'occupation non constitutive de droits réels relative à la mise à disposition d'un terrain non bâti d'une superficie de 2 075 mètres carrés sis sur la commune de Rochefort à l'adresse suivante Rochefort Gare rue Victor-Louis Bachelar 17300 en vue de réaliser une activité de stockage.

3. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article **L2122-1-1 alinéa 1** du Code Général de la propriété des personnes publiques.

4. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Mobilités a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société NATURE BOIS CONCEPT dont le siège est sis Avenue Victor Louis Bachelar Bassin n°3 à **ROCHEFORT** (17300)

Date d'effet de la convention d'occupation : 01/09/2019

5. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis.

6. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Hôtel Gilbert 15 rue Blossac BP 541
86020 POITIERS CEDEX
Tél : 0549607919 Fax : 0549606809